

Discriminer
Ca veut dire
quoi ?

Et la loi
dans
tout ça ?

Comment
agir ?

Guide de Lutte
contre les
discriminations

fait par les jeunes

La République contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Le Président de la République a fait du combat contre le racisme, l'antisémitisme une « grande cause nationale 2015 », engageant la mobilisation de la Nation sur une véritable politique publique, définie par des priorités claires et adossée à des moyens, humains et budgétaires. De son côté, lors du dernier comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) de Vaulx-en-Velin, le Premier ministre a fait de la lutte contre les discriminations une priorité de l'action gouvernementale.

Car, depuis des années, face à la flambée des violences et à la propagation des idéologies identitaires, les rangs des défenseurs des valeurs de tolérance, de liberté, d'égalité et de laïcité se sont clairsemés.

Aussi car pour trop de nos compatriotes et notamment les jeunes, le racisme, ce n'est pas une insulte, ce sont des portes qui ne s'ouvrent que pour les autres et qui viennent dessiner les contours d'une discrimination aux multiples visages.

Pour relever le défi, le plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme présenté il y a un peu plus d'un an par le Premier ministre défendait trois idées simples : contre la haine, il faut sévir, éduquer et mobiliser. L'action menée contre les discriminations s'inscrit dans la même philosophie, en insistant tout particulièrement sur la nécessité de la sanction, de la sensibilisation, de la formation et de l'action. Et, dans une République digne de ce nom, cela ne peut être seulement le fait de l'Etat, mais l'affaire de tous les citoyens, de chaque citoyen.

Le guide de lutte contre les discriminations du Boulevard des potes participe de ce même combat. Il montre la vitalité républicaine de la jeunesse, sa volonté de s'impliquer pour plus de justice, plus d'égalité et plus de pédagogie. Car pour lutter contre le racisme et les discriminations, il faut en effet agir sur tous les plans. Savoir de quoi l'on parle d'abord : le racisme et les discriminations, ce ne sont pas les mêmes phénomènes, même s'ils ont bien entendu des zones de recoupement. C'est ce que les jeunes qui ont écrit ce guide se sont efforcés de montrer avec succès. Remettre les sujets de racisme et discrimination en perspective ensuite : la DILCRAH est très attachée au travail sur la mémoire et sur l'histoire. Là encore, le guide permet de revenir sur les moments clés de notre histoire, pour mieux la connaître et donc mieux la comprendre. Enfin, agir : agir en amont, à l'école, afin de prévenir le racisme et les discriminations, mais aussi agir en aval, en réaffirmant que le racisme et les discriminations sont des délits punis par la loi et passibles de sanctions pénales. Les victimes de discrimination doivent savoir qu'elles sont protégées et que des lieux existent pour les aider dans leurs démarches, qu'il s'agisse d'associations comme le Boulevard des potes ou de lieux plus institutionnels. En bref, ce guide est un condensé des leviers à actionner pour mieux connaître, mieux lutter et mieux protéger.

Certes, il reste beaucoup à faire. Et rien ne sera facile. Il y a un trouble dans la société française : certains ne trouvent pas leur place, d'autres craignent qu'on ne prenne la leur. Nier ce trouble, c'est laisser les identitaires s'en emparer ; l'exagérer, c'est méconnaître que les Français sont très majoritairement tolérants et aspirent à vivre ensemble. Mais ils attendent que chacun soit considéré de la même façon, avec autant d'égard et autant d'exigence. Ils attendent plus de République, plus d'égalité, et c'est ce à quoi ce guide participe, avec autant de clarté que de qualité.

Gilles Clavreul

Délégué Interministériel à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT

Le Mot du Boulevard des Potes

Initié en 2007, **ce guide a mobilisé plus de 15000 jeunes**. Il a pour objectif de développer la motivation des jeunes lycéens, lycéennes, en les rendant acteurs d'un projet citoyen à portée régionale et nationale.

Le **collectif de jeunes mobilisés** et volontaires a témoigné d'une forte prise de conscience tout au long des séances de travail, à la fois par les réflexions et les débats mais aussi par **leur implication exigeante dans l'élaboration des contenus**. Cette émulation collective, d'une part, renforce l'esprit critique, et d'autre part, peut avoir un impact sur une meilleure compréhension de nos valeurs républicaines. Cette action a été réalisée avec la présence et le soutien pédagogique du personnel de l'Éducation nationale, enseignants, conseillers principaux d'éducation et assistant d'éducation respectifs.

Ce guide a été élaboré comme un moyen de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, en y apportant **un éclairage sur les notions** (racisme, antisémitisme, discrimination, laïcité, citoyenneté etc.), **des repères juridiques et historiques, des pistes pour agir, et aussi des repères par rapport à l'histoire régionale** et en retravaillant **les thématiques au regard de l'actualité**. La pertinence de ce projet s'inscrit dans **la dynamique de mobilisation d'un collectif lycéen(ne)s aquitains** à la conception et à la réalisation de cet outil. L'enjeu consiste en la **prise de conscience de la jeunesse du principe d'égalité** mis en péril par les actes discriminatoires.

Ce guide sera le support de **débats animés par les lycéens ambassadeurs** de la lutte contre les discriminations dans leurs propres établissements, mais aussi dans d'autres lycées de la Nouvelle Aquitaine.

En effet, le contexte actuel doit permettre **l'émergence d'espaces de discussions** débouchant sur une réflexion commune. C'est par la parole que les jeunes, les membres de la communauté éducative et les acteurs associatifs font bouger la barrière construite par les tabous et les incompréhensions.

La sphère numérique ne peut pas être la seule ressource pour les jeunes, il y a urgence qu'ils puissent élaborer des réflexions avec les adultes référents et ce document peut être un outil supplémentaire.

Les évènements tragiques du 7 janvier 2015, du 13 novembre 2015, et plus récemment ceux du 14 juillet 2016, ont heurté violemment notre vivre ensemble et notre manière de faire société. Plus que jamais, il est nécessaire d'ouvrir **des temps citoyens** et respectueux de débat et d'échanges, qui **permettent l'appropriation des principes et des valeurs républicains par les jeunes** ainsi que la reconnaissance de leur pleine citoyenneté. En d'autres termes, comment les jeunes peuvent incarner et porter ces valeurs ? Qu'est-ce qui fait fraternité ?

Nous n'avons plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture et nous espérons que les citoyens en devenir que vous êtes en feront bon usage. Car chacun a la possibilité, au quotidien, de faire changer les choses, de veiller à ce que chacun ait sa place dans notre société qui se doit de permettre à chaque citoyen d'être libre, égal et fraternel.

Cette action est soutenue par la DILCRAH et la Région Nouvelle Aquitaine.

Définir pour mieux comprendre

Ça veut dire quoi racisme et discrimination ?

Il est important de clarifier dès le départ les notions de racisme et discrimination pour bien savoir de quoi on parle et éviter les amalgames.

Racisme

C'est une **idéologie***, une attitude de supériorité ou de mépris qui considère l'autre comme inférieur à cause de sa différence (couleur de la peau, origine, religion). Le racisme se nourrit souvent des idées reçues, des **préjugés*** et des généralisations.

Le racisme n'est pas une opinion, c'est interdit par la loi. Insulter, traiter mal une personne par rapport à son origine ou sa religion est un délit.

Il est possible de lutter contre le racisme car on ne naît pas raciste, on le devient.

Exemple d'une condamnation

Anne-Sophie Leclère, ancienne candidate du Front national aux municipales à Rethel (Ardennes), a été condamnée, mercredi 28 septembre 2016, à 3 000 euros d'amende avec sursis pour injure raciale. Elle avait comparé l'ancienne ministre de la Justice Christiane Taubira à un singe, en 2013.

Discrimination

C'est l'action de refuser à une personne ou un groupe de personnes l'accès à un travail, à un cinéma, à un logement (etc.) sous prétexte qu'elle est ou qu'elles sont supposé(s) être différent(s), en fonction de critères interdits par la loi (origine, nom de famille, sexe, religion... cf. : partie « Que dit la loi ? ») alors qu'elles sont dans des situations comparables. La discrimination est un délit et une cause de grande souffrance pour les personnes qui la subissent.

L'acte de discriminer peut être volontaire ou à notre insu, c'est-à-dire sans qu'on en ait conscience.

Exemples

- ne pas embaucher quelqu'un parce qu'il est arabe,
- embaucher quelqu'un parce que c'est une femme en espérant pouvoir la payer moins cher,
- refuser l'inscription d'un jeune à un club de sport car on le trouve trop gros.

* les mots avec un astérisque sont expliqués dans le glossaire à la fin du guide

NE PAS CONFONDRE RACISME ET DISCRIMINATION

LA DISCRIMINATION N'EST PAS LE RACISME

Quelle est la différence ?

La discrimination est un fait, une action de rejet et de mise à l'écart de personne(s), le racisme une idéologie ; donc, quand on veut savoir si une personne a pratiqué une discrimination raciale, on ne cherche pas à savoir si cette personne adhère à des thèses racistes, mais seulement à savoir si elle a traité différemment une personne à cause d'un des critères définis par la loi.

Ainsi, une personne n'étant pas raciste (voire même antiraciste) peut pratiquer une discrimination. En revanche, une personne qui adhère ouvertement à une idéologie raciste peut tout à fait embaucher des étrangers ou accepter des clients supposés étrangers.

POURQUOI ON PARLE D'ANTISÉMITISME ?

L'antisémitisme est une forme de racisme et d'intolérance religieuse à l'égard des Juifs qui conduit à la discrimination et à la persécution des Juifs en tant que groupe.

Cette forme particulière de racisme qu'est l'antisémitisme a des racines lointaines aux motifs religieux (antijudaïsme – les Juifs étant accusés d'avoir tué le Christ) et plus tard, vers la fin du XIXe siècle (où le mot « antisémite apparaît pour la première fois), aux motifs socio-politiques et économiques. Les Juifs sont alors vécus comme une puissance malfaisante qui voudrait dominer le monde.

Le paroxysme de l'antisémitisme a été la Shoah qui était la volonté d'exterminer un groupe pour son appartenance supposée ou réelle au judaïsme. Après la 2^{de} guerre mondiale et les atrocités engendrées par un antisémitisme d'État, on pensait être « immunisé » contre l'antisémitisme (voir partie Histoire). Mais un nouvel antisémitisme émerge, sur fond de conflit israélo-palestinien.



Des exemples de situations...

Une enseignante principale dit à une élève ayant de très bons résultats en terminale S, que la fac de droit n'est pas faite pour elle étant donné qu'elle est d'origine maghrébine et issue du milieu ouvrier.

L'enseignante, pensant bien faire, n'est pas nécessairement consciente des préjugés qu'elle porte sur son élève et sur le profil « type » des étudiants en droit. Sans être intentionnelle, cette situation peut faire changer d'orientation cette élève alors qu'elle a le niveau et la motivation pour accéder à ces études. Dans ce cas, le comportement de l'enseignante peut être qualifié de discriminant.

Une jeune fille qui fait des études de vente fait a trouvé un stage dans une boutique de prêt-à-porter. Mais on lui stipule que comme « elle est corpulente », elle s'occupera des stocks dans l'arrière-boutique.

Dans ce cas, c'est bien une discrimination en raison de l'apparence physique puisqu'on ne propose pas un poste à cette jeune fille à hauteur de ses compétences parce qu'on estime qu'elle serait trop grosse. Et n'oublions pas que c'est violent et blessant pour la personne qui est discriminée.

Dans la cours de récréation, deux jeunes se disputent, Arthur traite Mohammed de « sale arabe ».

Il ne s'agit pas de discrimination mais d'un propos raciste puni par la loi. C'est sanctionnable et puni par la loi. Il faudra convoquer Arthur pour lui expliquer la gravité d'une telle insulte et l'inciter à s'excuser. Il serait nécessaire aussi d'intégrer la lutte contre le racisme dans le projet pédagogique et initier des actions de sensibilisation au sein de l'établissement.

Des garçons jouent au foot dans la cours. Une fille veut se joindre à eux, les garçons refusent parce que c'est une fille.

Même si c'est répréhensible, il ne s'agit pas d'une discrimination d'un point de vue juridique. Les jeunes entre eux ne peuvent pas se discriminer : la discrimination s'opère dans un rapport de pouvoir dans une relation publique. Par contre, dans ce cas-ci, il s'agit bien d'une mise à l'écart d'un préjugé et d'une mise à l'écart qui sont condamnables moralement (mais pas légalement). Il faudra donc travailler la question des préjugés et du rapport aux pratiques sportives dites sexuées et au rapport filles-garçons dès le plus jeune âge, afin que garçons et filles se regardent comme des semblables.

Histoire de la mémoire partagée

L'**histoire*** de la France est complexe : pays des droits de l'homme, de l'**émancipation*** collective et individuelle, elle a aussi été, à certaines époques, une puissance coloniale.

La France est l'héritière de **mémoires*** plurielles, elle est de ce fait, un pays métis. Toutes les mémoires sont importantes car elles ont toutes contribué à écrire la grande Histoire. Elles ne doivent pas être mises en concurrence, ni hiérarchisées : elles concernent chacun d'entre nous et appartiennent à tous.

Il est important pour nous que les histoires vécues par les ancêtres des uns et

des autres ne soient pas une justification à la concurrence mémorielle : il faut lutter et agir pour la reconnaissance de TOUTES ces mémoires.

L'Histoire nous apprend que notre société telle qu'elle est, n'est pas le fruit du hasard, mais que les hommes l'ont construite au travers d'événements marquants. Les faits qui suivent ne peuvent pas à eux seuls expliquer le contexte actuel, mais ils permettent néanmoins de l'envisager plus globalement. Pour nous, rappeler ces moments peu glorieux de notre Histoire, sert à éviter que nous les reproduisions afin d'assurer le « faire société ».

La Révolution française de 1789 Un tournant dans l'histoire de la France

La révolution française de 1789 marque l'avènement de la République. Les Français, jusqu'alors « sujets » du Roi (régime monarchique), deviennent des **citoyens*** libres à travers la proclamation de la Charte de Droits de l'Homme et du Citoyen. C'est à cette époque qu'apparaît pour la première fois notre devise républicaine, que l'on peut voir sur tous les frontons des écoles et mairies : liberté, égalité, fraternité. Ce ne sont pas que des mots, ce sont les **valeurs*** qui guident la république française.



La liberté guidant le peuple,
Eugène Delacroix, 1830

1789, c'est le début d'une longue histoire, alternée par des périodes pendant lesquelles différents régimes vont se succéder (Empire, monarchie, république). Ainsi la Révolution française a proclamé ces grands principes mais ils ne sont jamais acquis car ce sont les fruits d'un long combat !

Pour illustration, l'esclavage, aboli pour la première fois après la Révolution française en 1794, est rétabli par Napoléon Bonaparte en 1802. Il sera définitivement aboli en 1848, sous la II^{ème} République, grâce à l'homme politique Victor Schoelcher (1804-1893).

Liberté

C'est être libre de penser, de s'exprimer, d'avoir ses propres opinions et d'être libre de ses choix (comme s'aimer sans préjugés), dans la limite de ne pas nuire aux autres.

Égalité

Elle implique les mêmes droits et les mêmes devoirs pour toutes et tous ; tous les citoyens doivent être égaux quels que soient leur sexe, leurs origines, leurs différences religieuses ou politiques... On est tous égaux même si on est tous différents. Nos différences ne peuvent pas être un obstacle à l'égalité des droits et devoirs.

Fraternité

C'est être tous solidaires les uns envers les autres, tendre la main, rester ouverts aux autres, peu importe nos différences, notre identité, notre religion... la fraternité n'est pas un droit mais un devoir que nous avons tous les uns envers les autres.

Ces trois valeurs forment un équilibre car la liberté sans l'égalité, c'est la loi du plus fort ; l'égalité sans la liberté c'est tout le monde pareil et donc une réduction, voire une privation de nos libertés individuelles. La fraternité quant à elle, permet d'accepter que les autres aient les mêmes droits que soi.

L'esclavage

Un esclave est un travailleur non libre et non rémunéré, qui est juridiquement la propriété d'une autre personne (souvent appelée le Maître). Il est donc négociable et peut être vendu, acheté ou loué.

L'esclavagisme est le système fondé sur le travail des captifs.

La traite est une activité qui consiste à acheter, transporter et revendre des esclaves.

Ex : la traite négrière

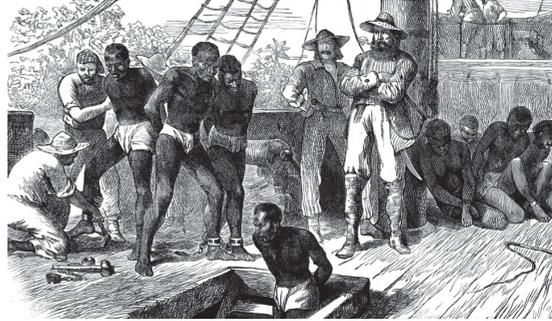
Les premières traces de l'esclavage remontent à 3000 ans avant J-C en Mésopotamie. Plusieurs sociétés l'ont pratiqué dont la France, notamment la ville de Bordeaux, et ont ainsi contribué à la traite négrière. 12 à 19 millions de Noirs seront arrachés à l'Afrique entre le 16^{ème} et 18^{ème} siècle. La France proclame l'abolition de l'esclavage

La Shoah

Le terme Shoah désigne l'extermination des deux tiers des Juifs vivant en Europe par l'Allemagne **nazie*** pendant la Seconde Guerre Mondiale.

En 1933, dans un contexte de crise économique, Hitler arrive au pouvoir. En 1938, Hitler accuse les Juifs de complot contre l'Allemagne et les événements qui auront lieu lors de « **la nuit de cristal*** » sont la conséquence même de ces propos. La Seconde Guerre Mondiale commence en 1939 et en 1942 les nazis enclenchent

La traite des Noirs, gravure d'époque



en 1848 alors que le Brésil est le dernier pays à avoir aboli l'esclavage en 1888.

En France, le Sénat a adopté à l'unanimité la loi de 2001 reconnaissant la traite et l'esclavage comme « crime contre l'humanité ». Une commémoration se fait chaque année le 10 mai.

Aujourd'hui encore d'autres formes de domination et d'exploitation de l'Homme (esclavage moderne) persistent bien qu'elles soient interdites par la loi.

Des enfants rescapés lors de la libération du camp d'Auschwitz. Janvier 1945. © Photo CNRD



« la solution finale », c'est-à-dire l'extermination définitive des Juifs d'Allemagne et d'Europe. Le 27 janvier 1945 annonce la fin de la guerre avec l'entrée de l'Armée Rouge dans le camp de concentration d'Auschwitz.

Au total, l'Allemagne nazie aura tué 10 millions de personnes, dont 6 millions de Juifs (ce qui représente 40% de la population juive mondiale) et 4 millions de Tsiganes, Noirs, personnes handicapées, homosexuels et opposants politiques.

C'est suite à cette guerre et à ce **génocide*** que le terme juridique de « crime contre l'humanité » apparaît lors du procès par le Tribunal militaire international de Nuremberg en 1945 où furent jugés des responsables du régime nazi. Cette notion définit « les infractions criminelles comprenant l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout acte inhumain commis contre une population civile (...) ou bien les persécutions pour des motifs ethniques ou religieux (...) ».

Le Droit des femmes

En 1789, lors de la Révolution Française, les femmes revendiquaient plusieurs droits (droit à l'instruction primaire, à la santé, la protection de la loi pour les femmes abandonnées et les filles mères, réforme du mariage et droit au divorce, accès à la citoyenneté...) mais il aura fallu attendre encore pratiquement un siècle pour qu'une loi ouvre la voie :

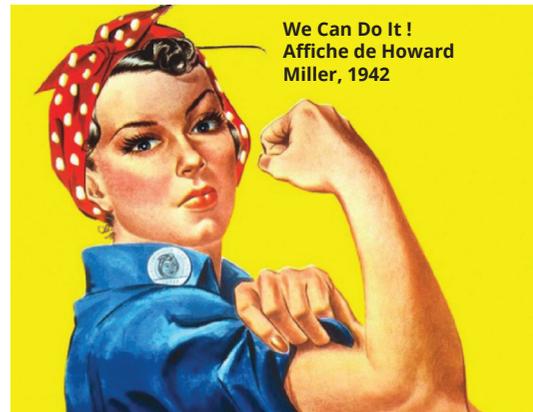
1880 : ouverture de l'enseignement secondaire aux filles jusque-là seulement réservé aux garçons

1907 : l'épouse peut disposer de son salaire

1920 : équivalence entre bac féminin et bac masculin

1924 : les programmes d'études dans le secondaire deviennent identiques à ceux des garçons

1938 : la femme peut avoir une carte d'identité, un passeport et ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de



l'époux

1944 : droit de vote des femmes

1965 : liberté d'exercer une profession sans le consentement de l'époux ?

1967 : la contraception est autorisée

1975 : droit à l'IVG (Interruption Volontaire de la Grossesse) – la femme est désormais libre de disposer de son corps

1983 : loi sur l'égalité professionnelle

1991 : le harcèlement sexuel sur le lieu de travail est un délit qui est puni par la loi.

Comme on peut le voir, le Droit des Femmes est un Droit très récent ; aujourd'hui encore, des inégalités persistent :

les femmes représentent 47.7% de la population française active et seulement 17% du patronat.

Les inégalités homme/femme sont flagrantes dans le milieu professionnel : dans tous les secteurs confondus, les femmes

gagnent en moyenne 25.7% de moins que les hommes (données 2012), pour le même travail et les mêmes compétences.

Elles représentent en moyenne 26.9% des députés.

Dans l'ensemble des manuels scolaires de français, les femmes représentent environ 10% des personnages présentés.

La France, un grand pays d'immigration

Qu'est-ce qu'un immigré ? : On appelle « immigré » tout individu habitant en France mais qui n'y est pas né. C'est une personne qui a quitté son pays natal pour venir vivre dans un pays d'accueil. Un immigré peut être français s'il a demandé la nationalité française et si celle-ci lui a été accordée.

Un **étranger*** est une personne qui n'a pas la nationalité française.

La plupart du temps, les personnes émigrent pour trouver du travail et ainsi subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille restée au pays. Mais le facteur économique n'est pas la seule cause de l'émigration. Les raisons peuvent être d'origine politique, familiale, sécuritaire et/ou personnelle.

La France a connu plusieurs vagues d'immigration depuis plus de 150 ans. Dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, en pleine révolution industrielle, le pays a

besoin de main d'œuvre pour effectuer le travail dont les Français, pour la grande majorité paysans, ne veulent pas. L'immigration sert aussi à compenser la baisse de la natalité qui commence à cette même époque. Les premiers immigrés sont originaires des pays frontaliers comme la Belgique et l'Italie. Puis, dans les années 1920, le recrutement s'élargit vers les pays d'Europe de l'Est. Un grand nombre de Polonais s'installent en France et travaillent sur les grandes exploitations agricoles et surtout dans les mines de charbon du nord de la France. Après la Seconde Guerre Mondiale, la France doit se reconstruire et l'État fait appel aux travailleurs en provenance des anciennes colonies, principalement d'Afrique du Nord. Durant cette même période, ce sont les travailleurs espagnols (beaucoup se sont réfugiés pendant la guerre civile d'Espagne) et portugais qui sont le plus représentés.

En 1974, l'État ferme ses frontières mais maintient le droit d'asile et institue le regroupement familial.

L'immigration est une richesse pour la France que ce soit en termes économiques, culturels, politiques ou sociaux.

Aujourd'hui, on estime que 20% du total des personnes nées en France ont au

moins un parent ou un grand-parent qui est arrivé comme immigrant.

Des personnages célèbres venus de l'immigration : Ali Baddou, Charles Aznavour, Emile Zola, Gad Elmaleh, Isabelle Adjani, Jamel Debbouze, Marie Curie, Serge Gainsbourg, Zinedine Zidane...

Et la laïcité dans tout ça ? « Le ciment du faire société »

La laïcité est fondée sur le principe de séparation juridique des Églises et de l'État (loi de 1905 en France). L'État ne reconnaît aucun culte, ce qui signifie que l'État n'impose pas de religion et n'en interdit aucune.

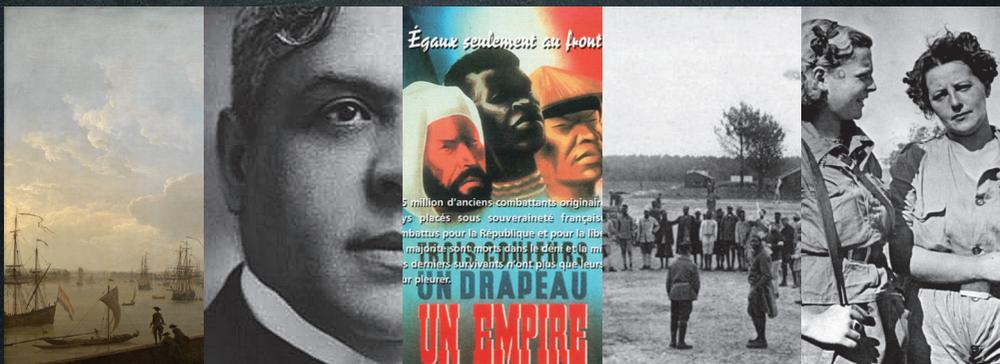
Avant la loi de 1905, l'Église catholique en France, avait beaucoup de pouvoir. Elle influait sur les affaires de l'État. Désormais, seul l'État gère les affaires du pays, et à l'inverse, les Églises et les cultes ne se mêlent plus des affaires publiques.

Ainsi, la laïcité permet la liberté de conscience (celle de croire ou de ne pas croire, de changer de religion), **d'expression*** et d'opinion. On peut discuter, échanger, critiquer... mais pas imposer ! Elle permet l'égalité, de se rassembler et donc de vivre ensemble.

La laïcité dans l'école publique implique que les enseignants et les élèves ne manifestent pas leurs croyances religieuses.

Lieux et faits de mémoires dans notre région

Notre région témoigne aussi de l'histoire de l'esclavage, l'histoire coloniale et celle de l'immigration. Avec les jeunes nous avons voulu apporter un éclairage local parce que souvent, quand on parle de la Mémoire et de l'Histoire, l'histoire locale est mal connue, sous-évaluée, voire oubliée. Elle a pourtant laissé une trace, un héritage inscrit dans notre mémoire collective et dans notre société contemporaine.



Égales seulement au front

5 million d'anciens combattants originaires
placés sous souveraineté française
battus pour la République et pour la liberté
immigrants sont morts et ils le savent et ils
doivent survivants ont plus que leur
ar pleurs.





Vue d'une partie du port et de la ville de Bordeaux, Claude-Joseph Vernet, 1758

Bordeaux, port négrier

Entre la fin du 17^{ème} siècle et le début du 19^{ème} siècle, le port de Bordeaux a participé, comme d'autres ports, au commerce triangulaire. Aujourd'hui encore, Bordeaux garde les traces de ce passé, à travers les mascarons qui ornent les portes de bâtiments dans la ville et certaines rues qui portent le nom de négriers (rue David-Gradis cours Balguerrie-Stuttenberg etc.).

Entre le XVII^{ème} et le XIX^{ème} siècle, la France s'est enrichie, comme d'autres pays européens, avec la traite négrière, c'est-à-dire l'échange d'esclaves (enfants, femmes et hommes d'Afrique Noire) contre des marchandises exotiques. Bordeaux a participé à ce commerce et était le deuxième port négrier de France derrière Nantes. Avec Le Havre et La Rochelle, Bordeaux et Nantes formaient le « quatuor » de la traite française. Ce commerce s'appelait plus particulièrement le commerce triangulaire car les expéditions suivaient un parcours en trois points : les bateaux partaient du port de Bordeaux chargés de marchandises que les armateurs échangeaient en Afrique contre des esclaves. Ils partaient ensuite vers les Amériques et les Antilles (qui étaient des colonies françaises) où les esclaves étaient vendus contre des produits locaux (café, sucre, cacao, coton,

etc.). La période la plus forte de la traite négrière bordelaise se situe à la fin du XVIII^{ème} siècle, et Bordeaux devient entre 1786 et 1792 le premier port négrier de France.

La date du 10 mai a été décrétée journée de commémoration de l'esclavage et de son abolition. C'est à cette même date de l'année 2009 que le Musée d'Aquitaine à Bordeaux a inauguré ses salles permanentes consacrées au commerce atlantique et à la traite négrière ; une exposition qui rappelle la place de Bordeaux dans cette histoire.

Car si Bordeaux s'est beaucoup enrichie grâce à son activité viticole, des familles de grands négociants bordelais ont au départ fait fortune avec le commerce esclavagiste.



Le camp du Courneau – cuisine et baraquements

Les tirailleurs

A l'époque des colonies, la France compte dans ses rangs des soldats africains appelés « les tirailleurs ». Ces hommes, venus d'un autre continent se battent pour la victoire de la France, ont laissé des traces dans notre région.

À la veille de la Première Guerre Mondiale, le Gouvernement français encourage le recours à la main d'œuvre coloniale et au recrutement des troupes africaines. Dès 1914, des centaines de milliers d'Africains débarquent en Aquitaine afin de soutenir l'effort de guerre et venir combattre sous le drapeau tricolore. Communément appelés les Tirailleurs sénégalais, ces Africains ne sont pas pour autant tous Sénégalais. Des camps sont construits afin de les accueillir, notamment au Courneau, à Cazaux, Mimizan ou Pau. Le camp du Courneau se situe sur la commune de La Teste de Buch en Gironde et a été construit pour accueillir et entraîner des bataillons de tirailleurs sénégalais qui partent au front. 16000 tirailleurs sont passés par ce camp, 940 y sont morts... sans avoir combattu. Ce sont les mauvaises conditions d'habitation et d'hygiène et le climat trop

humide (le camp a été construit sur une zone marécageuse), non adapté aux Africains, qui tuent ces soldats entre juin 1916 et juillet 1917. Ils meurent pour la plupart d'affections pulmonaires.

Une stèle a été érigée en 1967 au lieu-dit « Natus » sur la commune de La Teste, à la mémoire de ces Africains, « la force Noire », décédés au camp, et une route est baptisée « chemin des Sénégalais » par les habitants, sans qu'aujourd'hui tout le monde connaisse les raisons de ce nom.

Jusqu'à ce qu'en 2011, Serge Simon, médecin et ancien international de rugby réalise un documentaire intitulé « Une pensée du Courneau » qui permet de répondre à un certain nombre de questions restées en suspens depuis de nombreuses années ; en hommage à « la Force Noire » qui a combattu pour la liberté de la France.

Aristides de Sousa Mendes

Aristide de Sousa Mendes a été consul du Portugal à Bordeaux de 1938 à 1940. Grâce à son courage et son grand humanisme, il a sauvé plus de 30000 personnes dont 10000 Juifs en leur fournissant des laissez-passer, ou autrement dit « des visas pour la vie », pour atteindre le Portugal, pays officiellement neutre.

Aristides de Sousa Mendes était un diplomate portugais issu d'une grande famille aristocrate.

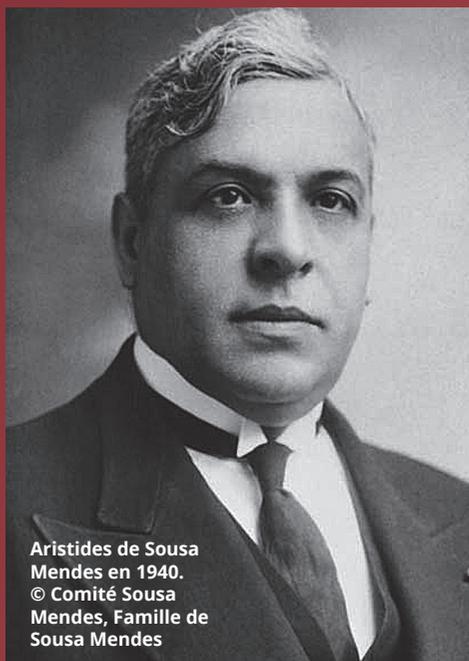
Après plusieurs missions consulaires à travers le monde, Aristides de Sousa Mendes est nommé en 1938 par le Président Salazar consul du Portugal à Bordeaux où il restera jusqu'en 1940. Il a également la responsabilité des consulats de Bayonne et Toulouse.

En 1939, la guerre éclate et poussent des milliers de réfugiés à fuir vers le monde libre par le port de Bordeaux ou les villes portuaires portugaises.

Le 11 novembre 1939, Salazar envoie à tous ses diplomates en poste la circulaire no14 qui interdit l'entrée du Portugal aux « gens indésirables ». Devant tant de désarroi, Aristides désobéit.

Salazar ordonne l'ouverture d'une procédure disciplinaire contre Aristides de Sousa Mendes quatre jours avant son retour au Portugal, le 4 juillet 1940. Aristides est finalement traduit devant le Conseil de discipline à Lisbonne, accusé de désobéissance, préméditation, récidive et cumul d'infractions.

Après avoir été proscrit, il vit avec sa famille avec très peu de ressources. Il a perdu beaucoup mais ne regrette rien.



Aristides de Sousa Mendes en 1940.
© Comité Sousa Mendes, Famille de Sousa Mendes

Il a été déclaré « Juste parmi les nations » en 1966. Puis, en 1988, Aristides de Sousa Mendes est réhabilité à titre posthume par l'Assemblée de la République portugaise.

Le 29 Mai 1994, le buste d'Aristides de Sousa Mendes a été inauguré place Charles De Gaulle à Bordeaux par le président de la République Portugaise, Mario Soares.



Sortida cap al front, 28 de Juliol de 1936 28 de Juliol de 1936 Agustí Centelles

Les Républicains Espagnols

Fuyant le fascisme dans leur pays, près d'un demi-million d'Espagnols franchirent la frontière en 1939 pour venir se réfugier en France. Nombre d'entre eux s'engageront dans la résistance pendant la seconde guerre mondiale et contribueront ainsi à la libération de la France.

Dès les années 20, de nombreux espagnols s'installent dans les villes de Bordeaux, Pau et Bayonne. A Bordeaux, beaucoup habitent le quartier des Capucins auquel on donnera le nom de « Petite Espagne ». En 1936, la guerre civile d'Espagne divise les Républicains et les Nationalistes menés par le Général Franco. Lors de « la Retirada » de l'hiver 1939, près de 500 000 réfugiés espagnols traversent les Pyrénées fuyant les troupes franquistes qui ont conquis la Catalogne et sa capitale, Barcelone. Soutenus par l'Allemagne d'Hitler et l'Italie de Mussolini, les franquistes gagnent la guerre. Les Espagnols qui restent en France s'installent en grande majorité dans les régions du Sud, essentiellement à Toulouse et Bordeaux. A Bordeaux, ils sont au départ « accueillis » dans des camps de concentration dont ceux de Mérignac et de Saint Médard en

Jalles. Sous le régime de Vichy, et dans l'idée qu'après la libération de la France viendra celle de l'Espagne, de nombreux espagnols s'engagent dans la résistance. Ainsi, parmi ceux réquisitionnés pour participer à la construction de la Base sous-marine de Bordeaux alors dirigée par les Allemands, un certain nombre va organiser des sabotages au sein même du bâtiment pour ralentir l'effort de guerre des Allemands. Plus largement, de nombreux républicains espagnols intègrent les troupes de la France Libre et des réseaux clandestins de résistance.



Miliciennes républicaines sur le front d'Aragon, Augusto Centelles, en 1936

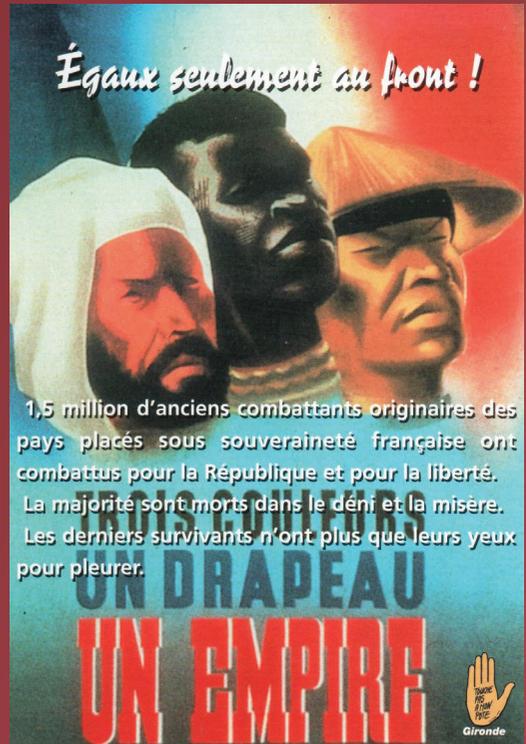
Les anciens combattants

Lors des deux guerres mondiales et celle d'Indochine, des combattants des anciennes colonies françaises ont combattu aux côtés des troupes françaises. Suite aux Indépendances, ces anciens français sont devenus étrangers, et ont vu leurs pensions militaires « cristallisées » à partir de 1958, c'est-à-dire qu'ils ne percevaient pas, pour un service égal, les mêmes indemnisations que celles versées aux Français.

En 1996, Amadou Diop, ancien sergent-chef sénégalais, a porté plainte contre le gouvernement français. Engagé dans l'armée française de 1937 à 1959, il en avait été radié lors de l'accession à l'indépendance du Sénégal. Il n'a jamais touché qu'un tiers de la retraite qu'il aurait dû percevoir s'il avait été Français. Le Conseil d'État lui a donné raison en jugeant que la distinction de traitement était une discrimination fondée sur la nationalité.

La Loi de finance de 2007 prévoit la revalorisation des retraites du combattant et des pensions militaires d'invalidité à compter du 1^{er} janvier 2007.

Une question sensible à Bordeaux, où les anciens combattants, notamment marocains, sont nombreux. Aujourd'hui âgés entre 80 et 90 ans, ils vivent dans des conditions indignes au regard de leur engagement envers la France.



Affiche, créée par Eric Castel en 1942 sur laquelle sont représentés trois personnages qui symbolisent les populations les plus importantes de l'Empire : les « Indochinois », les « Arabes » et les « Africains ».

L'association SOS racisme a repris l'affiche en 2002 lors d'une campagne pour dénoncer l'inégalité de traitement réservée aux anciens combattants

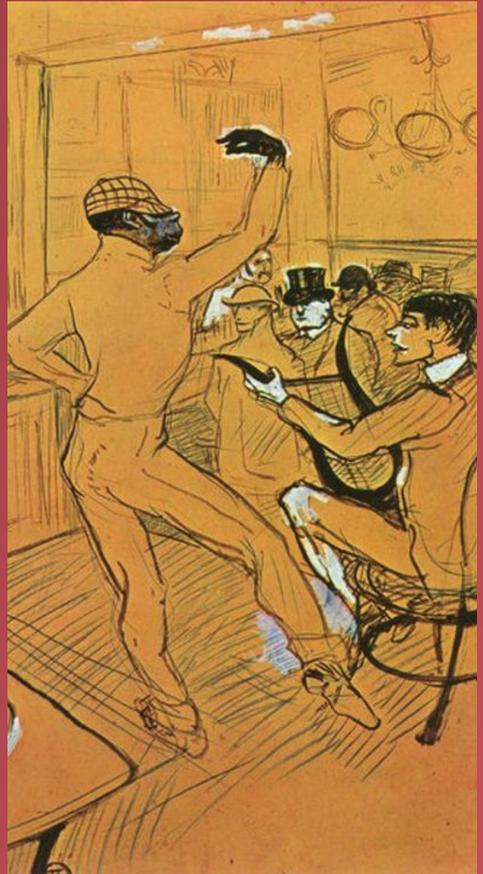
Le clown chocolat

Premier clown noir du cirque français, Chocolat a connu une période de gloire après être tombé dans l'oubli. Aujourd'hui, il ressuscite grâce aux travaux de l'historien Gérard Noiriel et du film « Chocolat » réalisé en 2016 par Roschdy Zem.

Le clown Chocolat, de son vrai nom Rafael Padilla est né à Cuba en 1864. Fils d'esclave, il est vendu enfant à un riche propriétaire portugais. Il s'échappe quelques années plus tard, et enchaîne les petits boulots. Jusqu'à sa rencontre avec Tudor Hall, un clown britannique, avec qui il va former un duo très populaire. L'essentiel du « comique » de leur spectacle reposait sur le rapport de domination entre le clown blanc « Footit » et le clown noir « Chocolat » : Chocolat était dans le rôle du bouc émissaire stupide et malchanceux. Ce qui reflétait la domination coloniale de l'époque.

C'est dans une France ambiguë, aux prises avec ses paradoxes, entre universalisme républicain et justification du colonialisme, que Chocolat va connaître un grand succès. Il inspirera des artistes comme Toulouse-Lautrec (voir illustration : Chocolat dansant dans un bar, Toulouse-Lautrec, 1896) et sera adoré des enfants et du grand public.

L'aventure des deux complices durera jusqu'en 1910, date de leur séparation. Par la suite, Rafael tentera de nouveaux spectacles, sans succès. Il décédera en 1917, oublié et tombé dans la misère. Il est enterré à Bordeaux.



Le clown Chocolat par Toulouse-Lautrec, 1896

Dates-clés de l'évolution de la loi contre les discriminations

1789

La Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 et l'article 1 de la Constitution de 1958 interdisent toute discrimination fondée sur la race : « (...) La France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. (...) »

1945

Au niveau international, la charte des Nations Unies de 1945 interdit les discriminations liées à la race ou à l'origine ethnique.

1958

L'art 1er de la **Constitution** du 4 octobre 1958 se réfère à ce Préambule et dispose également que la République « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

1972

Vote de la **loi « Pleven »** (art 6, 7 et 8) mettant en place les premiers éléments de notre dispositif de lutte contre le racisme en général et créant l'infraction pénale de discrimination raciale.

2000

C'est l'Europe qui, à travers deux directives (2000/78/CE et 2000/43/CE), soumet aux États membres la mise en place de moyens favorisant la lutte contre les discriminations en matière d'emploi et de travail.

2001

C'est donc dans ce contexte que la Loi relative à la lutte contre les discriminations de 2001 est votée.

D'autres lois avaient auparavant ouvert la brèche mais celle-ci va plus loin : elle élargit les domaines où les discriminations sont interdites, la charge de la preuve est répartie entre la victime et l'auteur présumé de la discrimination (cf : Comment agir ? – les preuves), les syndicats et les associations ont désormais le droit d'agir en justice et enfin, l'Inspection du travail dispose d'une plus grande liberté pour mener ses enquêtes. C'est donc une étape importante en matière de lutte contre les discriminations.

Que dit la loi ?

Il est interdit de discriminer ; la discrimination est un délit

La Loi interdit que l'on puisse priver une personne ou un groupe de personnes d'accéder à :

- L'éducation et la formation
- Au logement
- A l'emploi : refus d'embauche, licenciement, évolution de carrière freinée, refus de formation professionnelle, les salaires différents entre hommes et femmes...
- Aux biens et services, publics et privés : les loisirs (entrer dans un cinéma, une discothèque, un restaurant, un camping...), l'activité économique (refus pour l'ouverture d'un compte en banque...)
- Aux soins et aux services sociaux

Il existe deux types de discrimination :

- ▶ la discrimination directe : par exemple un établissement qui interdit l'entrée aux personnes handicapées
- ▶ la discrimination indirecte : par exemple, exiger le permis de conduire pour un poste sans que ce soit nécessaire au bon accomplissement de la mission ; indirectement, on écarte les personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas conduire.

QUELLES SONT LES SANCTIONS ?

Si on ne respecte pas la loi, on risque une peine de prison de 3 ans et/ou une amende de 45 000€ mais aussi une sanction disciplinaire s'il s'agit d'un salarié de l'entreprise.

Pour les établissements recevant du public (discothèques, magasins...) et pour le service public (Pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales...), la peine peut monter à 5 ans d'emprisonnement et/ou 75000€ d'amende.

COMMENT ON PEUT PROUVER QU'IL Y A EU DISCRIMINATION ?

La discrimination n'est pas facile à prouver car souvent elle s'opère de façon subtile. Ainsi, la loi de 2001 stipule que la personne mise en cause doit prouver que sa décision s'appuie sur des éléments étrangers à toute discrimination. Toutefois, la victime doit aussi fournir des preuves qui expliquent pourquoi et comment elle estime avoir été discriminée.

- Constat d'un huissier de **justice***
- Constat de police ou de gendarmerie
- Les enregistrements sonores
- Les écrits
- Les témoins
- Les éléments relevés lors d'un **testing***

25 critères

La loi du 16 novembre 2001 interdit toute discrimination envers une personne selon 25 critères

Identité

l'âge

(peut aussi être en lien avec notre santé)

l'apparence physique

exemple : le poids, la taille, l'esthétique, la tenue vestimentaire

l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à

une ethnie

une nation

une « race »

l'orientation sexuelle

(hétérosexualité, homosexualité, bisexualité)

l'origine

exemple : le pays d'où viennent les parents

le nom et le prénom

le sexe

exemple : l'inégalité de traitement entre les hommes et les femmes en matière de rémunération

l'identité de genre

personnes transsexuelles et transgenres

La capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français

Convictions / Modes de vie

les mœurs (façon de vivre)

exemple : le nomadisme pour les gens du voyage

l'activité syndicale, mutualiste

*(syndicat : regroupement de travailleurs pour la défense des droits des salariés)
exemple : freiner la carrière d'une personne dans une entreprise parce qu'elle est syndiquée
(mutuelle : organisation de droit privé proposant un système d'assurance et de protection sociale)*

les opinions politiques

les opinions philosophiques

la religion

(vraie ou supposée)

la situation familiale

exemple : famille monoparentale, personnes pacées, ou encore si mon père ne travaille pas à la banque et que je veux y faire un stage

la discrimination à l'égard d'une personne en raison de sa particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur

On a refusé d'inscrire ma fille à la cantine scolaire car je suis demandeur d'emploi.

Santé

les caractéristiques génétiques

exemple : trisomie, malformation, déficience intellectuelle...

l'état de santé

exemple : personnes malades atteintes du SIDA

Perte d'autonomie

Mon fils est filmé dans la chambre qu'il occupe au sein d'une maison d'accueil spécialisée sans mon autorisation

Autres

le handicap

(sauf inaptitude constatée par la médecine du travail)

l'état de grossesse

exemple : le refus d'embauche ou le licenciement d'une femme parce qu'elle est enceinte

le lieu de résidence

exemple : les habitants des quartiers dits sensibles

la domiciliation bancaire

Quelles sont les conséquences de la discrimination ?

Qu'est ce que ça provoque ?

Parce que la discrimination blesse fortement et rejette une partie de ce que nous sommes en tant que personnes (parce que je suis une femme, parce que je suis noir, parce que je suis une personne en situation de handicap etc.), elle porte atteinte à la dignité de la personne et est donc souvent vécue comme une violence car c'est une injustice ; certains sociologues parlent de violence symbolique. D'autant plus qu'il n'est pas rare qu'elle se reproduise à plusieurs reprises et dans différents domaines de la vie (à l'école, au travail, dans les loisirs etc.).

Baisse de l'estime de soi

Lorsqu'on nous met à l'écart sans raison apparente et objective, on peut se sentir inutile

Repli sur soi

Ou sur son groupe d'appartenance : c'est une façon de se protéger, on reste avec les personnes qui nous ressemblent pour ne pas être confronté au regard des autres et prendre le risque d'être discriminé



Sentiment de rejet et d'injustice

La résignation

« C'est comme ça, on ne peut rien faire » - c'est faux bien entendu ! mais ce genre de réaction est souvent dû à un manque de connaissance du droit et aussi parfois à une accumulation des discriminations au quotidien

Le retour de la violence

Réaction d'agressivité à force d'être stigmatisé. Répondre à la violence par la violence ne sert à rien car la victime devient auteure et tombe sous le coup de la loi.

C'est pour toutes ces raisons qu'il est important de lutter contre les discriminations.

En plus, c'est du gâchis, puisqu'on met à l'écart des personnes compétentes, qui ont du talent et on se prive de la richesse qu'elles pourraient nous apporter juste parce qu'elles sont différentes... pourtant on est tous différents !

Mais il existe une autre façon de réagir face aux discriminations : ***l'action !***

Chacun de nous peut devenir acteur de la lutte contre les discriminations et agir au quotidien.

Comment agir ?

Ici, les jeunes ont réfléchi aux moyens existants ou à mettre en place facilement pour sensibiliser, prévenir, et punir les actes discriminatoires quand cela devient nécessaire.

Agir, c'est défendre ses droits, se faire respecter en tant que citoyen à égale dignité, faire respecter les valeurs d'égalité de notre République et aussi faire en sorte, en bravant la loi du silence, que ces actes ne se reproduisent plus. Des moyens existent pour agir, utilisons-les.

La prévention

- Sensibiliser et informer
- Une attitude exemplaire : tout le monde, les adultes comme les adolescents, doivent adopter une attitude exemplaire les uns envers les autres ; ne pas banaliser avec des mots les discriminations

En parler, dialoguer

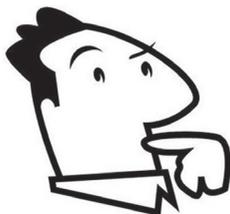
(Réunion avec d'autres jeunes pour en discuter...)

Faire appliquer le règlement intérieur qui doit être explicite au sujet de la lutte contre le racisme et les discriminations

Faire marcher la loi

Porter plainte, collecter des preuves, des témoignages, mettre en place des testings, écrire au Procureur de la République. Il existe des pôles anti-discriminations dans chaque tribunal que l'on peut saisir.

La plainte doit être déposée dans les trois ans qui suivent les faits.



Informers les parents de l'auteur et de la victime ainsi que les adultes de l'établissement (CPE, chef d'établissement, l'infirmier(e), l'assistant(e) social(e)...)

Contacter les associations

(SOS Racisme, Ligue des Droits de l'Homme, France-Libertés Gironde, Boulevard des Potes...), le Défenseur des Droits ou l'Inspecteur d'Académie et le Procureur de la République.

Donner des sanctions exemplaires

(Excuses orales et/ou écrites, travaux d'intérêt général, sanction en rapport avec la faute commise : par ex, faire un exposé sur le sujet)

Des idées d'actions à mettre en place au sein de l'établissement

Organiser une journée ou une quinzaine de lutte contre les discriminations au sein de l'établissement.

- ▶ Des diaporamas seraient diffusés sur les écrans de l'établissement.
- ▶ Chaque établissement d'un même territoire met en place son propre projet et tout serait mis en commun lors d'un forum local.
- ▶ Des images chocs seraient imprimées sur les serviettes et/ou les sets de table au self afin de « choquer » les élèves sur les conséquences du racisme et des discriminations (en coopération avec les professeurs d'arts plastiques).

Sensibiliser les délégués de classe qui relaieraient.

Lancer un concours d'affiches sur la thématique au sein de l'établissement.

Créer des saynètes de sensibilisation et les jouer avec le club théâtre de l'établissement ou dans le cadre de l'enseignement du français.

Les saynètes pourraient être filmées et diffusées sur le blog du lycée.



Contacts

LES INSTITUTIONS

Le Défenseur des droits

7 rue Saint-Florentin 75409 Paris Cedex 08
09 69 39 00 00 - www.defenseurdesdroits.fr

Le Défenseur des Droits

Lutter contre le racisme : la loi, les démarches, les moyens, les contacts.
www.egalitecontreracisme.fr

Rapprochez-vous du Tribunal de Grande Instance de votre département.

Il existe un pôle anti-discriminations dans tous les parquets - www.justice.gouv.fr

Police nationale et gendarmerie

Des référents ont été désignés au sein de chaque Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) ainsi que dans chaque Groupement de Gendarmerie Départementale. Ils peuvent vous recevoir et vous accompagner.

LES ASSOCIATIONS

Vu l'implantation du Boulevard des Potes à Bordeaux, nous vous communiquons les coordonnées des associations locales :

Boulevard des Potes

29 rue Bergeret 33000 Bordeaux
05 56 31 94 62 - www.boulevard-des-potes.org
contact@boulevard-des-potes.org

Le Girofard - centre LGBT

34 rue Bouquière 33000 Bordeaux
09 54 19 65 04 - www.le-girofard.org
girofard@gmail.com

France-Libertés Gironde

8 rue Lucie 33560 Carbon-Blanc
jacqueline.madrelle@wanadoo.fr

Handic'aptitude

202, rue d'Ornano Immeuble Le Maréchal
33000 Bordeaux
05 57 29 20 12 - www.handic-aptitude.fr
handicaptitude@orange.fr

La Ligue des Droits de l'Homme

BP 70005 33023 Bordeaux cedex
06 69 07 21 98 - www.ldh-gironde.fr
ldhfede33@yahoo.fr

La LICRA Bordeaux et Gironde

74 Rue Georges Bonnac 33000 Bordeaux
05 56 96 06 82
www.licra-bordeauxgironde.org

SOS racisme Gironde Aquitaine

20 rue Bergeret 33000 Bordeaux
05 56 33 19 28 - sosracisme33@gmail.com

Sinon, renseignez-vous auprès des associations nationales afin de savoir s'il existe un comité dans votre département :

SOS racisme

01 40 35 36 55 - www.sos-racisme.org

La Ligue des Droits de l'Homme

01 56 55 51 00 - www.ldh-france.org

La LICRA

www.licra.org - 01 45 08 08 08

DÉNONCEZ LE CYBER HARCÈLEMENT !

La plateforme PHAROS

Portail officiel de signalement des contenus illicites de l'Internet
www.internet-signalement.gouv.fr

Point de contact

Service de signalement de contenus illicites
www.pointdecontact.net

Dénoncer la haine

Plate-forme créée par des avocats qui a pour vocation de faciliter la rédaction d'une plainte et la mise en mouvement de l'action publique.
www.denoncerlahaine.org

Questions Quizz ?

Qu'est-ce que la discrimination ?

- Insulter quelqu'un Traiter différemment une personne à cause de sa différence
 Ne pas aimer quelqu'un

Le racisme concerne :

- La religion L'origine La couleur de la peau

Quel critère n'est pas interdit par la loi ?

- Le lieu de résidence L'origine Les diplômes

L'entraîneur du club de football refuse d'inscrire Victor à cause de son surpoids. Est-ce normal ?

- Oui, car Victor va ralentir l'équipe Non, mais l'entraîneur a le droit de faire ce qu'il veut
 Non, c'est une discrimination (dans l'accès aux loisirs)

Kadidja s'est fait injurier par son maître de stage qui est raciste. A-t-elle subi une discrimination ?

- Oui, c'est une discrimination Non, ce n'est pas une discrimination
 Non, ce n'est pas une discrimination. Néanmoins c'est une infraction punie par la loi pour laquelle on peut porter plainte

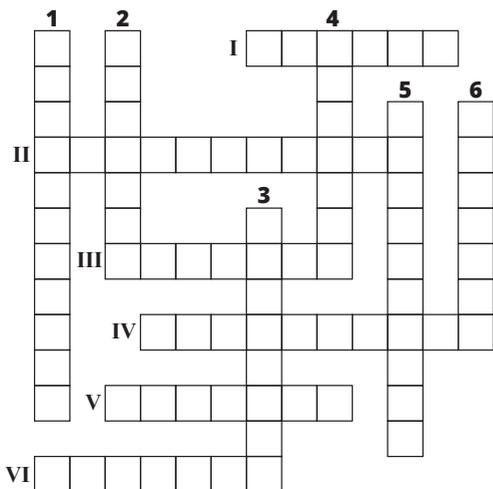
Mots croisés

HORIZONTAL

- I. Idéal à atteindre, une cause à défendre, une référence ou une règle morale
- II. Permet à un individu d'être reconnu comme membre d'une société et de participer à la vie politique.
- III. Principe qui fait que tous doivent être traités de la même manière, avec la même dignité, qu'ils disposent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs.
- IV. Sentiment de solidarité et d'amitié qui unissent ou devraient unir les membres de la même famille que représente l'espèce humaine
- V. Ensemble des faits passés qui restent dans le souvenir des hommes, d'un groupe.
- VI. Système de théories et de croyances individuelles ou collectives selon lesquelles il existe des "races" dans l'espèce humaine et une hiérarchie entre elles.

VERTICAL

1. Traiter différemment une personne ou un groupe à partir de critères illégitimes.
2. Principe moral de la vie sociale fondé sur la reconnaissance et le respect du droit des autres.
3. Connaissance du passé de l'humanité et des sociétés humaines.
4. Condition d'un peuple qui se gouverne en pleine souveraineté
5. Système politique dans lequel la souveraineté appartient au peuple qui exerce le pouvoir politique directement ou par l'intermédiaire de représentants élus.
6. Principe de séparation juridique des Eglises et de l'Etat



Réponse : 1. Valeur - II. Citoyenneté - III. Egalité - IV. Fraternité - V. Mémoire - VI. Racisme - 1. Discriminer - 2. Justice - 3. Histoire - 4. Liberté - 5. République - 6. Laitcité

Glossaire

Citoyen(ne) : Le mot « citoyen » vient du latin « civitas », c'est-à-dire la cité, la ville. Le citoyen est une personne qui reconnaît les lois du pays dans lequel il vit. Pour être citoyen français, il faut avoir la nationalité française. On devient pleinement citoyen à l'âge de 18 ans ; on peut alors voter et être élu.

Ce statut donne des droits mais aussi des devoirs dans la vie de tous les jours. Le citoyen a des droits civiques et doit respecter les lois, ce qui permet de tous bien vivre ensemble.

Émancipation : L'émancipation qui est l'un des éléments moteur de la transformation de la société, permet de se libérer et de devenir indépendant. Elle donne à une catégorie de la population des droits identiques aux autres catégories. *Ex : l'émancipation de la femme.*

Etranger : désigne tout individu n'ayant pas la nationalité du pays dans lequel il vit.

Génocide : extermination intentionnelle, systématique et programmée d'un groupe ou d'une partie d'un groupe ethnique, national, religieux ou social par racisme ou par folie. *Ex : génocide Juif, du Rwanda*

Ghetto : terme ancien désignant un quartier dans lequel se trouve une forte concentration d'une minorité ethnique, culturelle, ou religieuse (au départ les Juifs), par choix ou souvent par contrainte. L'usage moderne a souvent une connotation négative d'exclusion sociale, d'enfermement, dans un environnement urbain généralement dégradé où la citoyenneté ne s'exerce peu ou plus.

Ex : le ghetto de Soweto en Afrique du Sud où vivent des personnes noires ou celui de Varsovie en Pologne pendant la Seconde Guerre Mondiale où vivaient les Juifs.

Harcèlement : violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Lorsqu'elle se passe au sein de l'école, elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Quand un élève est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

Le harcèlement discriminatoire

Le harcèlement devient discriminatoire lorsqu'il est lié à l'un des critères [notamment l'appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race et la religion, l'apparence physique (poids, taille, couleur ou type de cheveux), le sexe, l'identité de genre (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée, le handicap], et lorsqu'il a pour objet ou pour effet de dégrader, humilier et/ou offenser la personne.

Histoire : l'histoire est une discipline dont l'objectif est la connaissance du passé de l'humanité et des sociétés humaines.

Homophobie : peur, haine et/ou désapprobation envers l'homosexualité. L'homophobie désigne ainsi l'intolérance, le mépris, les préjugés, les attitudes et les sentiments négatifs et les discriminations envers les personnes homosexuelles ou supposées comme telles. L'homophobie se traduit par des réactions, avouées ou non, de rejet, d'exclusion ou de violence (verbales, écrites, physiques, dégradation de biens) à l'encontre des homosexuel(le)s ou des personnes supposées l'être. (D'après SOS Homophobie)

Huissier de justice : personne mandatée par la justice pour faire en sorte que la loi soit appliquée, c'est aussi un témoin de justice. Il constate des faits et écrit un rapport ; c'est une preuve incontournable ; qu'on ne peut

pas remettre en question.

Idéologie : ensemble d'idées constituant un système philosophique et conditionnant le comportement de ses adeptes.

Immigré : désigne tout individu ayant quitté son pays d'origine pour venir s'installer dans un autre pays. Autrement dit, en France cela désigne tout individu qui y réside mais qui n'y est pas né. Un immigré n'est pas forcément un étranger dans la mesure où il peut acquérir la nationalité française.

Liberté d'expression : c'est un droit, celui de dire ce que l'on pense à condition de respecter les autres. La liberté d'expression fait partie des libertés fondamentales. Sans liberté d'expression, pas de démocratie. Son contenu est fixé par la loi.

Mémoire : se réfère au rapport que les groupes sociaux entretiennent avec leur passé. La mémoire est vivante, toujours portée par des groupes vivants et à ce titre, elle est en évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les utilisations et manipulations. La mémoire est par nature multiple et démultipliée, collective, plurielle et individualisée.

Misogynie : fait de haïr ou de mépriser les femmes. La forme opposée est la misandrie.

Nazi : parti politique signifiant « national-socialisme ». C'est le parti qui a porté Hitler au pouvoir en 1933.

Nuit de cristal : nom donné à la nuit du 9 au 10 novembre 1938 où se sont déroulés en Allemagne des actes de violence prémédités impulsés par Hitler et avec l'aide de la population. Il a encouragé la destruction des syna-

gogues, des lieux d'habitation et des magasins juifs. Le terme vient du bruit provoqué par les vitrines brisées.

Préjugé : signifie littéralement « juger d'avance » ; juger une personne ou un groupe de personnes (dire des choses négatives ou avoir des attitudes négatives) sans vraiment la ou les connaître.

Ex : dans une classe il y a un vol de trousse et on accuse tout de suite Angel parce qu'il est gitan.
Lutter contre le racisme et les discriminations, c'est aussi lutter contre les idées reçues et les préjugés.

Sexisme : calqué sur le mot « racisme », le sexisme désigne une attitude discriminatoire adoptée à l'encontre du sexe opposé (principalement par les hommes qui s'attribuent le meilleur rôle dans le couple et la société, aux dépens des femmes reléguées au second plan, exploitées comme objet de plaisir, etc.)

Stéréotype : c'est un cliché, une image simpliste, caricaturale et figée de l'autre. Il consiste à ramener tous les membres d'un groupe à des caractéristiques générales, c'est dire « ils sont comme ça ». Ce sont donc des idées reçues, des idées faussées.

Ex : les Noirs dansent bien, les femmes sont plus sensibles, les Juifs sont radins, les garçons sont meilleurs en maths et les filles sont plus littéraires, les filles ne jouent pas au foot, etc.

Testing : méthode utilisée pour mettre en évidence une discrimination par comparaison.

Tolérance : attitude qui consiste à admettre chez l'autre ses manières de penser ou d'agir même si elles sont différentes des tiennes : accepter les autres dans leurs différences.

Ex : un ami handicapé reste un ami

Valeur : idéal à atteindre, une cause à défendre, une référence ou une règle morale, sociale, spirituelle ou esthétique d'une personne ou d'un groupe à un moment donné. Les valeurs sont la représentation synthétique des convictions et des conduites qui sont considérées comme importantes.

Xénophobie : La xénophobie réfère à la peur, l'hostilité ou l'intolérance face aux « étrangers ». Elle est souvent véhiculée à travers les discours du nationalisme ethnique, faisant la promotion d'une nation ethnique ou ho-

mogène. Le mot est souvent utilisé comme euphémisme de « racisme ». En effet, l'accusation de racisme étant grave, et le racisme lui-même tabou, certains préféreront parler de xénophobie plutôt que de racisme.

Remerciements

Nous tenons à remercier les jeunes suivants pour leur participation à ce projet, leur sérieux, leurs réflexions pertinentes et leur volonté de contribuer à la prise de conscience sur la question des discriminations, et plus généralement, celle du vivre ensemble :

Lycée Toulouse-Lautrec à Bordeaux (33)

Coline DELIENCOURT

Romane LAGORCE

Merissa NOEL

Salomé RAYTON

Charihan SEBBAH

Lycée Jay de Beaufort à Périgueux (24)

Marie Amélie BIROCHAU

Laetitia BRIRAUD

Charline DUMONTIER

Ludivine GARRE

Charlotte NAVEAU

Lycée Jean Monnet à Foulayronnes (47)

Lucas NOUAILLES

Gaëtan ORTIZ

Romain RIGAIL

Gauthier SOMON

Nos remerciements s'adressent également aux personnels éducatifs référents, qui ont accompagné les élèves tout au long du projet : **Marie-Chantal DIKA**, **Sylvie FAURIE** et **Romain LAURENT** (lycée Toulouse-Lautrec), **Nathalie SANTOS** (lycée Jean Monnet) et **Catherine TORRES** (lycée Jay de Beaufort).

Coordination de l'action : **Hélène BOINEAU**, chargée de l'action d'éducation à la citoyenneté, à la mémoire et à la lutte contre les discriminations au Boulevard des Potes.

Conception graphique : **Damien DOUMAX**.

discrimination
mémoire partagée
testings égalité repères historiques
citoyenneté critères identité
racisme esclavage
témoignages préjugés lois shoah



Commissariat
général
à l'égalité
des territoires



DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À LA LUTTE CONTRE
LE RACISME, L'ANTISÉMITISME
ET LA HAÏNE ANTI-LGBT



Boulevard des Potes